



Renouvellement partiel du Conseil de l'IPAG
Collège des Usagers
Scrutin du 15/11/2016
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
 Vu les Statuts de l'IPAG ;
 Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 15/11/2016 ;

Article 1^{er} : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	299
Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages valablement exprimés	33
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	11

Une liste a été déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Siège(s) entier (s)	Reste	Siège(s) attribués	Total des sièges
ASAP CLUB POITIERS	33	3	0	0	3

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :		Liste
Thomas SORET	Titulaire	ASAP CLUB POITIERS
MaëliSS CAILLEBAULT	Titulaire	ASAP CLUB POITIERS
Paul VETTER	Titulaire	ASAP CLUB POITIERS
Stéphanie SIMON	Suppléante	ASAP CLUB POITIERS
Audrey ISOARDI	Suppléante	ASAP CLUB POITIERS
Gabin VALLADE	Suppléant	ASAP CLUB POITIERS

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IPAG et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

La Présidente du Comité électoral consultatif,
Stéphanie PAVAGEAU

Fait à Poitiers, le 16/11/2016

Le Président de l'Université de Poitiers,

Yves JEAN